



ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

Terminal 1 Roissy CDG © <http://www.aeroport-roissy-cdg.com/>

## PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE) DE LA PLATEFORME AEROPORTUAIRE PARIS-CHARLES DE GAULLE « R'PRO'MOBILITE »



### Ile-de-France

- Roissy-en-France (95) • Épiplais-lès-Louvres (95) • Tremblay-en-France (93)
- Le Mesnil-Amelot (77) • Mauregard (77)
- Mitry-Mory (77)

### Bénéficiaires : 9 entreprises

- Groupe Aéroports de Paris
- Air France
- CIF Keolis
- FedEx
- Le Hub de La Poste
- Aéroville
- Bolloré Logistics
- Hub One
- Hub Safe

### Partenaires

- CCI Val d'Oise
- Région Ile-de-France

### Coût (HT)

Enquête de déplacement (2015) :  
15 000€ HT (CROCIS)

Enquête domiciliation des salariés :  
2000€ HT (CCI 95)

### Financement :

- Financement par les entreprises via l'association R'Pro'Mobilité
- Subventions régionales à hauteur de 40% des actions menées ainsi que l'accompagnement

### Bilan en chiffres (2016-2017)

- 43 000 salariés concernés
- 70% des salariés en horaires décalés
- 90% des déplacements en véhicules individuels

### Date de lancement

2010

## Pourquoi agir

En 2010, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val d'Oise réalise un diagnostic mobilité de la plateforme aéroportuaire Paris Charles de Gaulle. Ce diagnostic fait apparaître une voirie congestionnée et un usage des transports en commun relativement faible (15 %) du fait d'une offre inégalement répartie sur l'ensemble de la zone. Par ailleurs, le manque d'offre de transports publics la nuit pose problème puisqu'environ 70 % des salariés de la plateforme travaillent en horaires décalés.

Six entreprises se regroupent alors pour améliorer l'accessibilité et les déplacements sur la plateforme aéroportuaire : la société Aéroports de Paris, Air France, Cif Keolis, FedEx, GSF Concorde et La Poste. Elles signent la charte « R'Pro'mobilité » en avril 2010 et lancent un premier Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) autour de 5 axes :

- développer une mutualisation des moyens entre entreprises ;
- renforcer l'attractivité des transports collectifs publics ;
- réduire les déplacements inutiles et accessoires ;
- renforcer les possibilités d'usage des modes de circulation actifs ;
- développer un emploi raisonné de l'automobile.

Face au besoin croissant de financement des actions et au nombre d'entreprises désireuses de rejoindre le PDIE, une association est créée en 2014 pour dynamiser le projet. Animée par la CCI du Val d'Oise, l'association « R'Pro'Mobilité » renforce les missions du PDIE et lance de nouvelles actions concrètes sur la plateforme aéroportuaire. Les entreprises signataires, au nombre de neuf, représentent 50 % des effectifs de la plateforme, soit 43 000 salariés. Toutefois les actions de l'association visent à faciliter les déplacements de l'ensemble des salariés de la zone, soit plus de 86 000 salariés et environ 670 entreprises.

Grâce au réseau Pro'Mobilité, dispositif d'accompagnement des PDE/PDIE en Ile-de-France, porté notamment par la direction régionale de l'ADEME en Ile-de-France, R'Pro'Mobilité a été aidé financièrement à la mise en place d'actions telle que la création d'une plateforme de covoiturage R'Pro'Covoiturage lancée en septembre 2017. Gratuite pour les salariés, elle sera ouverte à toutes les entreprises de la plateforme pour une participation symbolique.

## Présentation et résultats

Le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle a d'abord fédéré les entreprises via une charte puis grâce à la création de l'association « R'Pro'Mobilité ». Elaboré à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val d'Oise en 2010, il a fait l'objet de deux plans d'actions triennaux.

### **Le premier plan triennal a permis de :**

- créer de nouvelles lignes de bus adaptées aux besoins (Filéo) ;
- recenser les espaces de travail à distance au sein des entreprises ;
- élaborer un « classeur TC » permettant aux salariés des 90 communes environnantes de connaître l'offre en transport en commun pour rejoindre Roissy.

### **Le deuxième plan d'actions a été l'occasion pour les entreprises de :**

- créer une association d'entreprise ;
- mobiliser les entreprises et communiquer via un site internet et une page LinkedIn ;
- réaliser une enquête de satisfaction des transports en commun ;
- enquêter les entreprises sur le déplacement des salariés (mise à jour) ;
- lancement d'animations à destination des salariés : Grand Challenge Ecodéfi Roissy en 2016 auprès des 41 000 salariés. (site internet, application mobile, animation de remise des prix, ...) ;
- étudier la domiciliation des salariés pour analyser les déplacements domicile-travail.

### **Pour la fin de ce deuxième plan :**

- lancer des animations à destination des salariés pendant la semaine de la mobilité.
- Lancer une réflexion sur l'autopartage
- Lancement en septembre 2017 d'une plateforme de covoiturage R'Pro'Covoiturage opérée par Boogi. La plateforme sera multimodale avec des informations sur un covoiturage dynamique mais également sur les horaires en transports en commun, en vélo, à pied pour un même trajet...

## Facteurs de reproductibilité

Le passage d'une prédominance de la voiture individuelle à un usage raisonné a pu se faire grâce à l'appui décisif de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise, qui a permis l'émergence du regroupement d'entreprises. La création d'une association qui fédère les entreprises et son accompagnement actif de la Chambre de Commerce et d'industrie à tous les stades du PDIE (création de l'association, plan d'actions, consultation des bureaux d'études, sélection et suivi des études et projets, bilans et recherche de subventions) apparaissent comme deux éléments fondamentaux de la réussite du PDIE.

“

*Le passage au statut d'association d'entreprises pour le PDIE a permis de définir juridiquement les entreprises adhérentes et les budgets associés aux actions. Ainsi, la création de l'association R'Pro'Mobilité a favorisé la mobilisation des entreprises autour d'actions concrètes et a également permis de pérenniser la démarche dans le temps. L'accompagnement de l'association par la CCI permet une animation régulière des actions et leur planification dans le temps.*

”

**Carole Uzan ,  
Chargée de mission Aménagement Transports  
Animatrice R'Pro'Mobilité,  
CCI Val d'Oise**

## Focus

La navette Filéo est un service de transport à la demande à destination de la plateforme Paris-Charles de Gaulle, qui prend le relais des lignes régulières à certaines heures. Ce réseau de bus est constitué de 10 lignes desservant 28 communes et fonctionne 24h/24, 7j/7. Suite au diagnostic initial dans le cadre du PDIE de Paris-Charles de Gaulle, de nouvelles lignes ont été créées pour répondre aux besoins des salariés de la plateforme. Cet exemple illustre bien l'intérêt des PDIE en tant qu'outils de dialogue avec les collectivités pour mettre en place de nouveaux aménagements du territoire.



### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Sur le site internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports/](http://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports/)
- Le site de « R'Pro'Mobilité » : [www.rpromobilite.fr/](http://www.rpromobilite.fr/)
- Le site de l'ADEME en Ile-de-France : [www.ile-de-france.ademe.fr](http://www.ile-de-france.ademe.fr)

### **CONTACTS**

- Carole Uzan  
Chargée de mission Aménagement Transports  
Animatrice R'Pro'Mobilité, CCI Val d'Oise  
Tél : 01 30 75 35 47  
[cuzan@cci-paris-idf.fr](mailto:cuzan@cci-paris-idf.fr)
- ADEME Direction régionale d'Ile-de-France  
Tél : 01 49 01 45 47  
[Ademe.ile-de-France@ademe.fr](mailto:Ademe.ile-de-France@ademe.fr)



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Référence ADEME / France Nature Environnement: 010289 / Septembre 2017

